

BRDV

Bureau

Recherche

Développement

Valorisation

BRDV Idées Evolution Découverte

Les contrats de recherche : comment les approcher, mieux les gérer et les vivre

Les midis BRDV
le 25 novembre 2013

Rachel Charbonneau

Comment approcher un contrat

Les synonymes

Les raisons de mettre en place un contrat

Les dispositions particulières

- Le budget
- La propriété intellectuelle antérieure
- La propriété intellectuelle future
- Les restrictions de publication

Des étudiants, des professionnels de recherche

Les droits de tiers

La signature

Synonymes

- Entente
- Contrat
- Convention
- Lettre d'entente
- Protocole d'entente

**Ce n'est pas le titre qui définit
le type de contrat mais l'objet
(ce à quoi le contrat sert) qui
en détermine la nature**

Pourquoi faut-il un contrat ?

Pour encadrer des activités réalisées en partenariat

Réaliser un projet de recherche financé par une compagnie; recevoir ou fournir certains matériels biologiques, chimique; offrir un services, etc.

Pour s'entendre sur certains éléments avant de démarrer des travaux, avant de discuter, avant d'envoyer ou recevoir du matériel

Le projet, le budget (incluant les frais indirects de recherche), les livrables, la publication, la confidentialité, la propriété intellectuelle, etc.

Le budget

- Avez-vous prévus tous les frais ?
 - Les salaires, les avantages sociaux ?
 - Les bourses
 - Tous les réactifs ?
 - L'utilisation des équipements (usure, maintenance, remplacement de lampes, etc.)?
 - Une marge de manœuvre pour les tests qui doivent être refaits?
 - Les frais indirects de recherche?

La propriété intellectuelle (PI)

Qu'est-ce que la PI? Allez-vous en créer, en utilisez-vous ?

- La PI peut faire ou non l'objet d'une protection (brevet, droit d'auteur, secret commercial, etc.)
- Les connaissances scientifiques, les données, le matériel, le processus, la méthode, le savoir-faire : ce sont des éléments de PI

La PI, c'est donc plus large que l'invention brevetable.

La propriété intellectuelle (PI) antérieure

Y a-t-il de
la PI
antérieure
?

- des résultats obtenus avec un autre financement ?
- du matériel créé avec un autre financement
- Si oui, nous devons effectuer des validations pour savoir si vous pouvez les utiliser comme vous prévoyez le faire.

Les droits de tiers

D'autres
ont-ils
des
droits?

- Utilisez-vous du matériel que vous avez sous MTA, du matériel que vous avez acheté, des souris que vous avez achetées, des résultats qui incorporent des données d'un autre chercheur ?
- Que voulez-vous faire avec ? Avons-nous les droits ?
- Il nous faut valider

Les droits de tiers

Vous
voulez
transférer
un
matériel
que vous
avez créé?

- À partir de quoi avez-vous créé le matériel? Un matériel acheté, un matériel reçu via un MTA ?
- Nous allons vous poser des questions pour nous assurer de ce que vous pouvez faire avec le matériel.

La propriété intellectuelle (PI) future

Y a-t-il de la PI de générée dans le cadre du contrat, du MTA ?

- nouvelle connaissance scientifique
- une nouvelle méthode
- une nouvelle cible thérapeutique
- une nouvelle famille de composé pour une utilisation particulière
- un logiciel

La propriété intellectuelle (PI) future

Quels droits sur la PI future souhaite-t-on octroyer au partenaire dans le cadre du contrat ?

- Droit gratuit non exclusif à des fins internes (R&D)
- Option pour la négociation d'une licence exclusive à des fins commerciales
- Cession de droits (dans le cadre de contrats de services de recherche)

Ce sont des éléments que nous devons discuter avec le chercheur pour être certain que le chercheur et ses recherches futures sont bien protégées.

Les restrictions de publication

- Quel est le contexte, quel type de contrat ?
 - Contrat de services de recherche
 - MTA
 - Contrat de recherche
 - Subvention

Des étudiants, des professionnels de recherche ?

Il faut vous poser les questions suivantes (liste non exhaustive)

- Quel type de contrat ?
- Quel restrictions de publication?
- Quels droits sont donnés sur la PI?
- Dans le cadre du parcours de formation de l'étudiant (bourse nominative) ou comme employé pour arrondir ses fins de mois?
- Qui est plus à même de réaliser les expériences avec le professionnalisme requis ?
- Est-ce hautement confidentiel ?

Certificats, permis, etc.

- Avez-vous besoin d'un certificat d'éthique, de déontologie animale ? L'animalerie dispose-t-elle de l'espace pour accueillir les animaux ?
- Avez-vous besoin d'un certificat de santé et sécurité ?
- D'un permis d'importation ?

Nous allons vous poser des questions, vous sensibiliser mais c'est la responsabilité du chercheur d'obtenir les certifications nécessaires à ses projets, de faire les liens nécessaires entre les approbation et les financements.

Les contrats et partenariats

- Qui signe un contrat lié à la recherche? Les délégations et les sous-délégations sont prévues au *Règlement 10.6*
 - Le recteur
 - la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation
 - la directrice générale du BRDV
 - la directrice Contrats et partenariats- BRDV

Les professeurs et le personnel de l'Université ne sont pas autorisés à signer au nom de l'Université.

Le contrat est signé, que ce passe-t-il....

MTA

vous allez recevoir le matériel ou l'envoyer

CDA

Vous pouvez échanger, donner ou recevoir de l'information confidentielle

Contrat de recherche :

Compléter le BRDV-101, le faire signer, l'envoyer au BRDV,

nous fournir les numéros des certificats et ou permis.

Puis l'ouverture du compte

Les contrats et partenariats

- Les services offerts:
 - Aide au montage du projet, révision des budgets
 - Validation des droits de tiers, de la PI antérieure
 - Négociation et rédaction des contrats
 - Révision des contrats
 - Suivis administratifs divers pendant la durée du contrat

Le travail d'équipe

- Comme vous avez pu le constater, nous ne pouvons pas faire avancer un dossier sans votre participation, sans interagir avec vous.
- Nous vous écrirons, nous vous téléphonerons, nous viendrons même parfois vous visiter.

Nous sommes là pour vous aider, trouver des solutions, pour nous assurer que vous êtes bien protéger, que le contrat respecte les balises, règlements et politiques institutionnels et les lois.

Les contrats et partenariats

- Que faire si vous n'êtes pas certains si c'est un contrat qu'on vous a remis ou si vous avez besoin d'un contrat?
- Vous avez une question sur un contrat en cours ?
- Vous voulez des conseils sur comment approcher un partenaire ?

**N'hésitez pas contacter
nous le plus tôt possible.**

L'Équipe – Contrats et partenariats

- Direction Contrats et partenariats

Rachel Charbonneau (rachel.charbonneau@umontreal.ca, # 50718)

- Les conseillers

Sonia Gagnon (sonia.gagnon@umontreal.ca, # 43235)

Martine Haviernick (martine.haviernick@umontreal.ca , # 30883)

Hélène Laurence (helene.laurence@umontreal.ca, # 50715)

Martine Lemay (martine.lemay@umontreal.ca, #1007)

Pascale Maltais (pascale.maltais@umontreal.ca, # 5911)

Marc Pesant (marc.pesant@umontreal.ca, # 30165)

Robert Sing (robert.l.a.sing@umontreal.ca #44087)

BRDV

Bureau

Recherche

Développement

Valorisation

Idées
Evolution
Découverte

Questions?

Dominique Bérubé, directrice générale,
dominique.berube@umontreal.ca #7277

Rachel Charbonneau, directrice-Contrats et
partenariats

rachel.charbonneau@umontreal.ca #50718